

PROJET DE LOI
DE FINANCES

pour 1960

**(TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION MIXTE
PARITAIRE sur les dispositions restant en dis-
cussion après l'examen du projet de loi, en
première lecture, par le Sénat, et amendements
à ce texte présentés par le Gouvernement.)**

*Le Sénat a rejeté le texte proposé par la Com-
mission mixte paritaire et les amendements à ce
texte présentés par le Gouvernement.*

Délibéré en séance publique, à Paris, le
21 décembre 1959.

Le Président,

Signé : Gaston MONNERVILLE.

Voir le n° Sénat : 109 (rectifié) (1959-1960).